



## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

I B P T

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les prix des télécommunications belges sur le marché non résidentiel sont plutôt avantageux par rapport aux pays voisins pour les plus petites entreprises**

**Bruxelles, 17 juillet 2014 – L'IBPT publie pour la première fois une étude de comparaison des prix des produits de télécommunications sur le marché non résidentiel en Belgique par rapport aux prix dans les pays voisins (Allemagne, France, Royaume-Uni et Pays-Bas). Globalement, les prix des télécommunications pour le marché non résidentiel en Belgique sont plutôt avantageux pour les plus petites entreprises. Les prix des produits de télécommunications achetés séparément en Belgique sont, pour la plupart des 8 types d'entreprise définis dans l'étude, généralement parmi les moins chers. Les prix pour les types d'entreprise dont le profil de consommation en matière de téléphonie (mobile ou fixe) est élevé sont relativement chers. Les offres conjointes ne représentent généralement pas d'avantage significatif pour l'utilisateur professionnel.**

L'IBPT a déjà publié plusieurs études de comparaison des prix pour le marché résidentiel. Teligen a cette fois réalisé pour l'IBPT une étude comparant les prix des produits de télécommunications sur le marché non résidentiel aux prix en vigueur dans les pays voisins (Allemagne, France, Royaume-Uni et Pays-Bas). L'étude a défini 8 types d'utilisateur professionnel représentant différents niveaux de consommation des produits de télécommunications, dans le cadre d'une offre conjointe ou individuelle. Ceux-ci peuvent être classés en deux groupes: d'une part les entreprises individuelles (entreprises individuelles locales, professionnels travaillant à domicile et deux types de professionnels mobiles) et d'autre part les PME comptant entre 5 et 50 utilisateurs des télécommunications (les points de vente, les sociétés commerciales locales, les entreprises de production locales et les entreprises de services locales).

Globalement, les prix des télécommunications pour le marché non résidentiel en Belgique sont plutôt avantageux pour les plus petites entreprises par rapport aux prix appliqués dans les pays voisins, en particulier pour les entreprises individuelles locales, les professionnels travaillant à domicile et les points de vente. L'Allemagne fait partie des pays les plus chers pour la plupart des profils. C'est le cas des Pays-Bas pour les entreprises individuelles. En France, les prix sont tantôt concurrentiels, tantôt dans la moyenne. Le Royaume-Uni est très concurrentiel pour les professionnels mobiles.

Les prix des produits de télécommunications achetés séparément en Belgique sont pour la plupart des 8 types d'entreprise parmi les moins chers par rapport aux pays voisins, tant par rapport aux offres les moins chères que par rapport aux prix moyens. Les services de large bande mobile sont particulièrement concurrentiels. Les services de téléphonie fixe sont également concurrentiels, mais moins pour les entreprises présentant un profil de consommation élevé. La Belgique obtient de bons résultats pour l'Internet haut débit. La téléphonie mobile achetée séparément est plutôt chère en Belgique, ce qui est désavantageux pour les profils avec un usage mobile plus intensif.

Globalement, les offres conjointes ont un résultat inférieur à la moyenne par rapport aux pays voisins. L'offre conjointe ne présente pas d'avantage pour la plupart des types d'utilisateurs professionnels, sauf pour les entreprises individuelles locales et les professionnels travaillant à domicile pour lesquels la réduction possible peut aller jusqu'à 30%. Cela n'empêche pas le fait que les offres conjointes puissent tout de même représenter une valeur ajoutée pour les utilisateurs professionnels, que ce soit pour la facilité de conclure un contrat avec un seul fournisseur ou pour, par exemple, la qualité du service (qui ne fait pas en tant que telle l'objet de cette étude comparative).

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter:

Dirk Appelmans  
Porte-parole  
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)  
IBPT  
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35  
1030 Bruxelles  
Tél. 02 226 88 88  
Fax 02 226 88 77  
[info@ibpt.be](mailto:info@ibpt.be)